



LES APPRENTIS SONT-ILS MAL LOTIS?

AGEFI - 29.09.2025

«ON CONSTATE DONC QUE LES APPRENTIS SONT GLOBALEMENT SATISFAITS DE LEUR SORT.»

Une «alliance» chapeautée par l'Union syndicale suisse (USS) a remis récemment au Conseil fédéral une pétition munie de 176'447 signatures réclamant huit semaines de vacances pendant l'apprentissage. A l'appui de cette revendication, elle fait valoir le stress, dont un apprenti sur deux souffrirait, les ruptures de contrats d'apprentissage (environ un quart), mais aussi le fait qu'il serait «injuste» que les apprentis ne bénéficient que de cinq semaines de vacances alors que les gymnasiens en ont treize.

Ce dernier argument n'a guère de sens, dès lors que le gymnase et l'apprentissage ne sont en rien comparables, en dehors du fait qu'ils relèvent l'un et l'autre de la formation au sens large. Pour le reste, leur nature et leur objectif diffèrent. Formation en école, le gymnase suit naturellement le rythme scolaire, alors que le contrat d'apprentissage est une forme spéciale de contrat de travail. Il est donc parfaitement normal que ces deux voies répondent à des règles différentes.

Les apprentis sont-ils stressés? C'est sans nul doute le cas pour une (bonne) part d'entre eux. Une étude publiée au mois de juin par le centre de compétence en psychiatrie du travail WorkMed auprès de 45'000 apprentis en Suisse indique que 61% des personnes interrogées ressentent des «problèmes psychologiques au sens large», qui seraient déclenchés «à parts à peu près égales par le stress privé (famille, amis, etc.) et le stress lié à l'apprentissage (entreprise, école professionnelle)». Mais, parallèlement, la même étude relate que 80% à 90% des répondants déclarent qu'ils se portent bien, qu'ils trouvent leur apprentissage passionnant, que le climat est empreint de respect et de bienveillance, que les formateurs leur consacrent du temps et s'engagent en leur faveur. On constate donc que les

apprentis sont globalement satisfaits de leur sort et que le stress, bien réel mais dont ils n'ont pas l'apanage, ne relève pas d'un défaut du système. De ce point de vue, une obligation légale pour les employeurs d'accorder huit semaines de vacances ne se justifie pas.

Serait-ce cependant la solution miracle permettant la «revalorisation» de l'apprentissage? C'est peu probable. Si, dans certains cantons du moins, la formation professionnelle duale mérite d'être «revalorisée», c'est parce qu'elle a été considérée avec mépris pendant des décennies par des politiciens et responsables de l'instruction publique ne voyant de salut que dans les études universitaires, l'apprentissage étant réservé aux élèves affichant des résultats médiocres malgré les réformes scolaires censées leur assurer le maximum de chances d'accéder à la voie royale. Aussi longtemps que cette vision idéologique restera ancrée dans les esprits, le problème subsistera.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il faille renoncer à toute mesure visant à rendre l'apprentissage plus attractif. Mais c'est avant tout aux branches professionnelles qu'il incombe de réfléchir à la question et, le cas échéant, de mettre en place des solutions. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le Groupe vaudois des entreprises de maçonnerie et de génie civil, avec un projet pilote visant à séduire la génération Z et prévoyant dix semaines de vacances en première année d'apprentissage (puis un nombre de jours dégressif).

En cette matière comme en bien d'autres, l'intervention du législateur n'est ni nécessaire ni souhaitable.